

01

Le pouvoir d'agir

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Travailleurs en situation de handicap travaillant au sein d'un ESAT

Durée

4 demis journées

Organisme de formation

➔ CAMPUS

Date limite d'inscription

30/09/2024

Lieux & dates

➔ Groupe 1

IRSAM Pôle Sensoriel Sud 11,
Rue des Pétrils 97450 SAINT-LOUIS

Les 4 & 5 nov. 2024

+ Les 6 & 7 nov. 2024

Interlocuteur Opcosanté

ndeyecoumba.dubourg@opco-sante.fr

Contexte

Notre expérience d'accompagnement des travailleurs d'ESAT, que ce soit en tant que professionnels de l'accompagnement ou de la formation, nous a permis de mettre en évidence les enjeux majeurs rencontrés sur les questions d'autodétermination. On a ainsi pu observer chez certains travailleurs un manque de pouvoir d'agir (empowerment psychologique), avec des personnes qui ne se sentent pas capables d'agir et prennent de ce fait peu d'initiatives dans leur milieu de travail (autonomie comportementale). Nous avons également noté dans certains cas des difficultés à prendre conscience de sa valeur, se connaître en contexte de travail (autoréalisation), à percevoir ses responsabilités et s'ajuster dans son environnement professionnel (autorégulation). Enfin, la compréhension et l'appropriation de ses droits nous semble un enjeu majeur, d'autant plus dans le contexte actuel du plan de transformation des ESAT.

Cette formation a ainsi pour objectif de permettre aux travailleurs d'ESAT de s'approprier la notion d'autodétermination dans leur vie quotidienne et plus spécifiquement dans leur contexte de travail à travers plusieurs modules présentés dans la section suivante.

Objectifs

Les objectifs pédagogiques de la formation sont les suivants :

A l'issue de la formation, les participants (travailleurs ESAT) :

- ➔ Auront perçu les enjeux liés à l'autodétermination et au pouvoir d'agir (contextes personnel et professionnel)
- ➔ Seront capables d'utiliser ces connaissances pour améliorer leur qualité de vie ou celle des autres
- ➔ Pourront utiliser des outils spécifiques pour soutenir le développement de leur autodétermination et de leur pouvoir d'agir (identification des ressources à disposition, des obstacles et des risques rencontrés)
- ➔ Auront identifié des pistes d'action dans leur contexte professionnel
- ➔ Approfondir les connaissances sur les droits et les devoirs. Faire le lien entre droits-devoirs et les cadres dans lesquels nous vivons.
- ➔ Aborder les notions de responsabilité et de risque.
- ➔ Identifier ce qu'est un **projet** et les outils pour l'élaboration et le suivi de projet
- ➔ Identifier des **pistes d'action** à développer au sein de son environnement de travail
- ➔ Elaborer des **fiches action**

A l'issue de la formation, les participants (travailleurs ESAT et professionnels d'accompagnement) :

- ➔ Auront coconstruit un plan d'action concret visant à améliorer l'autodétermination, le pouvoir d'agir et la qualité de vie au travail

Prérequis

L'accès à la formation ne demande aucun prérequis aux participants.

Contenu

- ⇒ Présenter le développement de la formation et la Chaire Autodétermination et Handicap Présenter le plan et l'organisation de la formation (horaire, pauses, etc.) Définir la bulle de confort Présenter les outils d'aide à l'expression.
- ⇒ Partir des connaissances des travailleurs sur la notion de droits et devoirs – travail en entonnoir par petits groupes Présentation (Droits de l'homme, Convention internationale des PSH, Charte des droits et des libertés, La loi / les règlements / contrats). Présentation des enjeux du plan de transformation des ESAT (de nouveaux droits)
- ⇒ Présentation (lien entre choix et droits, différence entre choix autodéterminé et choix). Identification du profil de choix individuel de chaque participant (les choix que je fais, ceux que j'aimerais faire, les choix que je peux faire dans mon environnement de travail, les choix que je voudrais faire) Allers retours concepts
- ⇒ Présentation du déroulé de la dernière journée Rappel de la bulle de confort et des outils pour le bon déroulement de la formation Permettre aux participants d'élaborer une définition collective de l'autodétermination (avec leurs mots) Validation coopérative de la définition
- ⇒ Présentation (qu'est-ce qu'un projet, de quoi j'ai besoin pour aller au bout d'un projet, quels outils)
- ⇒ Exercice de « mise en projet » : Etapes et sous étapes d'un projet.
- ⇒ Allers retours concepts
- ⇒ Proposer des thématiques larges
- ⇒ Echange en petits groupes afin d'identifier des pistes d'actions collectives en fonction des besoins des participants.
- ⇒ Sélection des pistes collectives qui donneront lieu à l'élaboration de fiches action
- ⇒ Retour sur la formation et présentation des « problématiques » communes soulevées par les participants. Retour sur la définition d'autodétermination établie
- ⇒ Présentation des pistes d'action retenues par les participants et présentation de l'outil d'aide à l'élaboration des fiches action.
- ⇒ Par petits groupes et en présence des professionnels réalisation des fiches action.
- ⇒